DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 13/12/2024
*Date d'Affichage : 13/12/2024
*Conseillers en exercice : **23**
*PRÉSENTS : **13**
*VOTANTS : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire
Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire
Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur, Bernard GLENAT, Madame Claudine BARRIE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints
Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Olivier SCARSETTO, Madame Monique MORNACCO, Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,
Etaient absents excusés :
Madame Murielle FANOUILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Claude COLLINEAU pouvoir à Madame Monique MORNACCO,
Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Isabelle LACOUR, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC,

Monsieur Michel PLAIGNAUD a été désigné Secrétaire de séance

DEL 8 TRANSFORMATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (délibération N°4 du 23/03/2023) EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE SECONDE CLASSE

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-6, 2

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser le tableau des emplois de la Commune de Margency,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20241220-DEL819122024POS-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

DECIDE DE TRANSFORMER le poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe crée par délibération N°4 du 23/03/2023 en un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ère classe

DIT que les dépenses sont prévues au budget de l'exercice sur les dépenses du personnel - chapitre 012 du budget.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Prefecture le
La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 20/12/2024

Le Maire,

Thierry BRUN

MAIRIE DE MARGENCY ★ VAL D'OISE

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20241220-DEL819122024POS-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024